



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 MARS 2016

Convocation : 18/03/16 Affichage : 18/03/16 Nombre des membres afférents au conseil municipal : 9 En exercice : 9 Qui ont pris part aux délibérations : 7	L'an deux mil seize, le vingt cinq du mois de mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique POMMAT. <u>Présents</u> : Mmes Noëlle DOMENECH et Hélène HOURLIER. MM. Dominique POMMAT, Mathieu CARIN, Jean-François POITOU, Alexandre PASCAL-GIROUD et Aurélien DELBOULLE. <u>Absents excusés</u> : Mme Florence CAILLET et Hervé MARAIS. M. Hervé MARAIS a donné procuration à Mme Hélène HOURLIER. Mme Florence CAILLET a donnée procuration à M. Jean-François POITOU. Mme Hélène HOURLIER a été nommée <u>secrétaire de séance</u> .
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1. Approbation du compte de gestion 2015.

Monsieur le Maire présente les résultats du budget 2015 :

Résultat de l'exécution section de fonctionnement

Recettes 356 726.02€ Dépenses 343 597.20€ Solde +13 128 .82€

Résultat de l'exécution section d'investissement

Recettes 51 182.16€ Dépenses 147 599.95€ Solde – 96 417.79€

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2015. (2 abstentions).

M. CARIN considère qu'une partie des dépenses de fonctionnement actuelles sont incompressibles et que le seul levier se situe en investissement. Il demande que les travaux d'investissement soient systématiquement conditionnés par l'obtention de subventions afin que la "consommation" de l'excédent budgétaire soit mieux maîtrisé qu'en 2015 (+ de 80 000 € dépensés de l'excédent 2014 principalement pour la route de Monthoux et le 2^{ème} étage de la mairie). En ce qui concerne les travaux effectués dans la forêt communale, il souhaite qu'ils ne soient engagés que lorsque des recettes de ventes de bois couvrent les dépenses (les coupes à câbles, engagées par l'équipe municipale précédente, se sont équilibrées grâce aux subventions).

2. Approbation du compte administratif 2015.

Les résultats sont identiques au compte de gestion. Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2015 (2 abstentions).

3. Affectation des résultats 2015.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation suivante :

Résultat d'investissement reporté : - 96 500.35€ (résultat 2014+résultat 2015)

Résultat de fonctionnement capitalisé : + 96 500.35€ (permet de partir avec une section d'investissement équilibrée).

Résultat de fonctionnement reporté : + 67 988.22€ (résultat 2014+résultat 2015).

4. Vote des taux d'imposition local 2016.

Les taux communaux restent inchangés, depuis 2013 :

Taxe d'habitation : 13,26

Taxe foncière bâti : 21,22

Taxe foncière non bâti : 60,49

5. Vote du budget Primitif 2016.

Section de fonctionnement 386 208.22€

section d'investissement 220 046.73€

Budget global 606 254.95€

M. Aurélien DELBOULLE émet des réserves quant à l'acquisition d'un camion d'occasion pour le service technique. Il demande qu'une réflexion soit faite concernant les coûts d'entretien. Monsieur le Maire précise que, s'il y a acquisition, elle sera mutualisée, afin de limiter les coûts. A la demande de Monsieur CARIN, Le Maire s'engage à ce que ce point soit rediscuté en conseil lorsque le dossier sera plus abouti (actuellement au stade de l'étude).

6. Adhésion au groupement de commandes informatiques via Chambéry métropole - projet d'acquisition d'un tableau numérique pour l'école.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rejoindre le groupement de commandes génériques signé entre Chambéry métropole, la Ville de Chambéry, son CCAS, Chambéry Tourisme et Congrès et Savoie Déchets. Dans un premier temps, cette adhésion permettra à la commune d'acquérir des tablettes, un tableau et un vidéoprojecteur interactif pour l'école. Monsieur le Maire précise que ce groupement permet de mutualiser des marchés génériques, proposés au coup par coup aux communes adhérentes, sans obligation d'acquisition.

7. Répartition des sièges du Conseil communautaire de Chambéry métropole.

Compte tenu de la nécessité de procéder à une élection complémentaire dans l'une des communes de Chambéry Métropole, il est préalablement nécessaire de recomposer le Conseil communautaire. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la répartition des sièges du Conseil Communautaire comme proposée. C'est-à-dire : l'accord local à 76 sièges est conservé. Moins 1 siège pour, les communes de St-Jeoire-Prieuré, St-Jean-d'Arvey, Sonnaz et Vimines. Plus 1 siège, pour les communes de Chambéry, La Motte-Servolex, La Ravoire et Cognin.

8. Questions diverses.

Départ de Mme Hélène HOURLIER.

Mme Noëlle DOMENECH souhaite que la commune contacte la FRAPNA afin de mettre en place un système qui permettrait aux crapauds de rejoindre le lac en sécurité.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de l'association TOVELIA relative au concert qu'elle organise le 9 avril. L'association a souhaité faire savoir qu'elle regrettait que sa soirée tombe le même jour que la manifestation "Solidarité Syrie" à Curienne. Les musiciens ayant un emploi du temps très chargé, un changement était impossible.

M. Jean-François POITOU explique que la gendarmerie de Challes-Les Eaux allait finalement accueillir 2 gendarmes supplémentaires (26 au total) et que, par conséquent, la gendarmerie allait être agrandie (projet ancien, abandonné, repris...).

Toutes précisions complémentaires pourront être obtenues auprès des Conseillers Municipaux ou de la Mairie. Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984. Fait en Mairie le 31 mars 2016.

Le Maire
Dominique POMMAT

